

Les deux Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 50

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 15 décembre 1917 : — Les deux Neuchâtel. — Nos vieilles chansons : La chanson de l'armailli, 1851. — Aux vieux de la vieille ! (J. Morax). — Noël chez les soldats. — Lo pridzo et l'iguie (Marc à Louis). — Formules épistolaires ou Créancier et débiteur. — Tous suisses. — La bassinoire. — La mode et la vérité. — Boutades.

LES DEUX NEUCHÂTEL

Il y a deux villes en Europe célèbres sous le même nom ; l'une est chez nous, en Suisse, et l'autre en Normandie. Cette homonymie a donné lieu à une équivoque assez comique. M. B. de Saint-Elme, conseiller à la cour royale de Dijon, voulant connaître la moderne Neustrie, était venu jusqu'à Rouen, où quelques parlementaires le reçurent avec les prévenances, les égards et les cérémonies que l'on se prodigue entre confrères pour se témoigner une considération réelle ou simulée. Aux repas qu'on lui donna, Saint-Elme distingua de tous petits fromages en boudons qui lui parurent crémeux et d'une pâte très fine.

— De quel pays les tirez-vous ? dit-il à son amphitryon.

— De Neuchâtel.

— Parbleu ! j'en suis charmé ; j'ai dans cet endroit un correspondant, et je lui écrirai de m'en envoyer à Dijon.

Le conseiller écrivit effectivement et demanda quinze douzaines de fromages. C'est assez, dit-il, pour les faire connaître à mes amis, et je serai toujours à même d'en redemander. Quelques jours après, il retourne en Bourgogne, où les fonctions de sa charge le rappelaient. Un jour qu'il recevait les membres de la chambre dans laquelle il siégeait, son maître d'hôtel, pâle, presque tremblant et l'air effaré, vient au milieu du dîner lui dire à l'oreille :

— Monsieur, monsieur, voilà les fromages de Neuchâtel qui arrivent.

— Ah ! tant mieux ! j'aurai le plaisir d'en offrir à mes collègues ; faites-en servir six sur la table.

— Comment, monsieur, six !

— Oui, six ou huit sur une assiette ; les autres, vous les mettez dans l'armoire de l'office.

— Monsieur plaisante ; cela est impossible.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Monsieur, c'est qu'un seul fromage, grand comme une meule de moulin, ne peut tenir dans une assiette, et qu'on ne saurait mettre dans une armoire les cinq grandes charrettes qui sont dans la cour de l'hôtel.

— Qu'est-ce à dire ? cinq charrettes !

— Voyez plutôt, monsieur, répond le maître d'hôtel en lui donnant la lettre de voiture qui monte à une somme considérable.

Le pauvre Saint-Elme s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a pris la Suisse pour la Normandie, et qu'il a effectivement demandé quinze douzaines de fromages aussi grands que ceux de Gruyère. Concevez, s'il est possible, l'embarras et la confusion de ce malheureux conseiller au milieu de cette cargaison de fromages capable d'approvisionner plus de soixante épiciers de province ! Il s'en défit à perte, et reconnut qu'il

eût mieux valu pour lui employer cet argent à apprendre la géographie.

Une autre aventure non moins singulière arriva dans le Neuchâtel normand : on était à cette époque où le numéraire, presque entièrement disparu de la circulation, ne permettait plus que les échanges en nature à ceux qui n'avaient pas confiance dans les assignats. Une troupe de comédiens ambulants vint donner quelques représentations à Neuchâtel, et pour attirer les spectateurs, ils avaient mis leurs places à 20 ou 10 sous, payables soit en monnaie, soit en fromages. La vieille baronne d'Outreville, retirée dans son donjon, à deux lieues de Neuchâtel, entend parler avec éloquence de ces comédiens. Un grand acteur sec et maigre, nommé Dorval, le directeur de la troupe, était, disait-on, très pathétique dans le rôle de don Juan du *Festin de Pierre*. « Je le verrai, dit la baronne d'Outreville », et elle fait mettre à une antique carriole deux chevaux de son fermier. Blaise la conduit au théâtre ; mademoiselle Gertrude, sa femme de chambre, avec la petite Nicole sa filleule, et la Jeunesse, son vieux domestique, la suit. Pour régaler tout son monde, elle avait péniblement tiré de son escarcelle un louis gardé depuis le mariage de Louis XV. Arrivée au bureau, elle demande quatre premières places, et donne le louis chéri. Paillasse, qui fait à la porte le rôle de contrôleur, lui remet poliment quatre billets. « Rendez à madame son reste ! » s'écrie-t-il, et à l'instant on porte dans la carriole quatre cents petits fromages représentant les 20 francs de surplus. A la vue des huit paniers qui renferment cette singulière monnaie, la baronne jette les hauts cris ; elle prétend qu'on insulte sa qualité : ses gens ne peuvent s'empêcher de rire ; la foule entoure sa voiture ; les lazzi, les quolibets partent de tous côtés ; ce ne sont que des éclats, des bouffées de la plus grosse gaieté. Madame d'Outreville a des fromages jusqu'au menton ; impossible au milieu de cette cohue de se montrer dans la salle, se fâcher aurait augmenté les huées. La baronne sent tout le désavantage de sa position ; elle prend son parti en femme qui sait vivre, elle s'efforce de rire aussi, et retournant à son donjon, dit aux plaisants :

— Au revoir, mes bons amis, voilà ma provision faite pour l'année.

Du second au troisième. — On danse chez le locataire du troisième étage. Il est deux heures du matin. Le locataire du second n'a pu encore fermer l'œil. Il monte au troisième et frappe à la porte.

— Qui est-là ? demande une voix, tandis que le guichet s'entr'ouvre.

— C'est moi, le locataire du second.

— Eh ! bonsoir. Quel bon vent vous amène, à ces heures ?

— Vous devriez plutôt dire bonne nuit.

— C'est vrai. Alors ?...

— Alors, je venais pour vous dire qu'il n'y a pas moyen de dormir. Je ne vous empêche pas de danser, mais veuillez prier vos invités d'enlever au moins leurs chaussures.

NOS VIEILLES CHANSONS

La chanson de l'armailli, 1851.



AUX VIEUX DE LA VIEILLE !

Le landsturm est sous les armes. Comme l'é lite, comme la landwehr, lui aussi acquitt son tribut de dévouement envers la patrie. Ainsi l'ont voulu les événements.